

## Édito

### Fuite en avant... ou incantation magique ?

On le sait, le COVID 19 fera sans doute moins de morts que bien d'autres fléaux s'abattant sur les populations, moins que la famine, que l'absence d'accès à l'eau potable, que la pollution atmosphérique, que l'alcool, que le tabac, que l'automobile, que l'agriculture conventionnelle, que les conflits armés...

Et pourtant, **il semble à tous inacceptable de mettre en danger, sciemment, les enfants, leurs parents, les salariés et les personnels des services publics en les exposant à ce virus.** Alors ? Pourquoi déconfiner dans la plus grande improvisation sans que le matériel de protection et les tests ne soient disponibles partout et pour toutes et tous ?

**La principale raison**, même si l'on invoque l'explosion, avérée, des violences conjugales, du décrochage scolaire et de la très grande précarité alimentaire, **est bien d'ordre économique car ce que redoutent le plus le patronat et les financiers c'est une forte baisse des dividendes et des plus values financières** suite à la crise sociale et économique qui risque de tarir pendant des mois la demande et l'offre. C'est donc sur l'autel du PIB que les prochains contaminés auront été sacrifiés. Faudra-t-il, comme le suggère la couverture du Charlie Hebdo du mercredi 6 mai dernier, remplacer les commémorations du 8 mai par celles du 11 mai ?

Évidemment, le confinement, technique de pointe appliquée depuis des siècles pour les maladies contagieuses, ne peut pas durer trop longtemps ne serait-ce que parce qu'il exacerbe les maux déjà cités et met surtout en évidence les criantes inégalités sociales. En effet, se pose la question : qui a bien vécu les deux derniers mois ? Qui en redemande ? Les classes moyennes et aisées, sans doute. Pour les autres, rien n'est moins sûr.

**Ce confinement n'aurait pas eu lieu d'être si les systèmes d'alerte n'avaient pas été rendus inaudibles et si les gains immédiats n'avaient pas primés sur l'urgence d'une réaction.** Certes le gouvernement chinois n'a peut-être pas eu toute la transparence souhaitée mais l'OMS a sommeillé du 1er décembre au 30 janvier pendant que le monde entier se contaminait avant, soudainement, de déclarer l'état d'urgence de santé publique de portée internationale.

**Le gouvernement français ne fera rien ou presque avant la fermeture des crèches, des écoles et de tout établissement scolaire et universitaire le 16 mars** puis le confinement de la population à partir de 12h le 17 mars. Idiotie suprême, le premier tour des élections municipales du 15 mars est même maintenu et sera l'occasion d'une contamination importante des élus et des assesseurs.

Pendant ce temps, les personnels hospitaliers affrontent une situation terrible avec l'afflux des cas graves, la pénurie touche tous les domaines (personnels, équipements de protection, matériel de désinfection, respirateurs, lits de réanimation, ...). Cette situation scandaleuse est le fruit de décennies de sabotage du service public hospitalier par les gouvernements successifs et particulièrement par la dernière ministre de la santé incapable, par dogmatisme budgétaire, de répondre à la crise des urgences hospitalières.

En plus d'un mois et demi, le gouvernement n'a pas réussi à effacer les pénuries qui vont provoquer ses errements médiatiques concernant les masques et les tests, risibles s'ils n'étaient pas dramatiques, durant toute la durée, ou presque, du confinement.

**C'est l'heure du déconfinement qui commence par la rentrée des écoles puis des collèges contre l'avis du conseil scientifique** avec la mise en place, dans l'urgence, d'un protocole qui laisse peu de place au temps pédagogique tant les exigences et les injonctions liées à la sécurité sanitaires des élèves et des personnels sont nombreuses et complexes à mettre en œuvre. Par exemple, faute de pouvoir en fournir suffisamment sans doute, les masques ne sont obligatoires que pour les enseignants ou dans les conditions qui rendent impossible la distanciation physique pour les élèves (sic). Les masques sont là, certes, mais lesquels ? Les masques « grands public » n'offrant qu'une protection à « 70% » pour quelques heures et qui ne protègent pas les personnels des éventuelles contaminations ? Et, malgré les annonces, où sont les tests qui permettent de connaître les immunisés ou les infectés et d'agir en conséquence ?

D'ailleurs, **faute de moyens humains suffisants**, à force de raboter les postes des Rased, des remplaçants, des TZR... **Blanquer s'apprête à mettre en place un système de groupes d'élèves, alternant présence à l'école ou au collège et enseignement à distance, avec le secret espoir que plus de la moitié des élèves ne rejoindront pas leur école ou leur établissement** avant la fin des cours, sinon le système sera inefficace et intenable. Le même annonce aussi le maintien de l'oral de français qui serait la seule épreuve maintenue dans le second degré puis se donne le temps d'y réfléchir laissant élèves et enseignants dans l'expectative jusqu'à fin mai !

**Alors pourquoi tant de précipitation et de dogmatisme ? Qu'a-t-il à y gagner ?**

**On voit que les questions n'ont pas fini d'être posées** et pas seulement par la FSU car tout un chacun s'empare de la parole et, après les constats qui accablent, pose les questions qui fâchent !

Alors oui, le monde d'après sera à reconstruire différemment mais **il y a le monde de « pendant » qu'on ne peut pas continuer à gérer par l'improvisation et l'incurie.**

Saint-Brieuc, le 11 mai 2020

Olivier Debretagne

Secrétaire départemental

Édito  
page 1

Rentrée 2020 second  
degré, réouverture  
des écoles inquié-  
tante  
page 2

Alerte sociale inter-  
syndicale CGT-FSU-  
Sud  
page 3

Plus jamais ça !  
Construisons ensem-  
ble le jour d'après  
page 4



## Rentrée 2020 dans le Second degré : un nouveau coup de rabot inadmissible !

Les perspectives de la prochaine rentrée dans notre département demeurent inquiétantes, une rentrée également plombée par un contexte sanitaire incertain.

La baisse relative des effectifs dans les établissements du Second degré, l'injection massive d'heures supplémentaires dans les DGH et le second coup de rasoir de la réforme du lycée conduisent à un retrait conséquent de postes d'enseignants : - 54 postes (-19 dans les collèges, -21 dans les LGT et -14 dans les LP) qui se rajoute à la saignée de l'an dernier soit une centaine de postes en 2 ans... sans compter la fermeture du collège Beaufeuillage qui est une erreur ! Il n'y avait pas un collège en trop à St Brieu.

De trop nombreux enseignants sont impactés par cette réduction drastique des moyens, touchés de plein fouet par des mesures de carte sco-

laire particulièrement injustes ou par des compléments de service qui vont dégrader leurs conditions de travail. C'est aussi la situation de nos collègues TZR et contractuels qui va se détériorer.

Force est de constater qu'encore une fois la diminution des dotations aux collèges et aux lycées va rendre plus difficile la prise en charge des élèves et continuer à peser sur les conditions d'exercice du métier alors que les enseignants s'épuisent déjà au quotidien.

La rentrée 2020 va aussi se caractériser par la poursuite de la réforme des lycées aux effets délétères, un constat en partie partagé par l'inspection générale dans sa note de janvier 2020 : inégalité d'implantation des formations, choix genrés des triplettes, problème de financement des options et de certaines spécialités en terminale, E3C mélangeant les types d'évalua-

tion... Cette réforme doit être urgemment remise à plat avant que les dégâts qu'elle engendre ne soient irréversibles !

Face à la crise engendrée par l'épidémie de coronavirus, cette rentrée 2020 doit être totalement repensée dans notre département, comme partout sur le territoire, pour installer durablement les précautions sanitaires alors que le virus continuera probablement à circuler et pour faire face aux inégalités scolaires qui se sont creusées : adaptation des programmes pour que tous les élèves puissent retrouver les rythmes des apprentissages, des moyens conséquents se traduisant par des personnels supplémentaires, la réduction des effectifs par classe...

La rentrée 2020 s'annonce donc plus que jamais combative !

*Christian Kervoelen*

### 11 mai : des enseignants fortement inquiets

#### Enquête Harris Interactive/SNUipp-FSU menée du 23 avril au 4 mai

Le SNUipp-FSU a commandé une enquête à l'institut Harris Interactive afin de connaître le ressenti de la profession durant cette période de 55 jours de confinement inédite pour l'école. Les résultats mettent en lumière le rôle essentiel des enseignants des écoles durant cette période inédite où ils ont su, sans bénéficier de l'appui attendu de l'institution, faire preuve d'inventivité pour maintenir le lien scolaire et répondre aussi présent pour accueillir les enfants des personnels soignants. L'enquête montre aussi une très forte inquiétude, partagée par les parents, sur une réouverture prématurée et mal préparée des écoles à partir du 11 mai.

Les résultats de l'enquête confirment l'analyse et les exigences développées par le syndicat du 1er degré depuis le début de la période de confinement. Ils mettent en lumière le rôle essentiel des enseignants des écoles durant cette période et le fait qu'ils n'ont pas bénéficié des moyens et du soutien nécessaires de la part du ministère. Plus des trois quarts d'entre eux ont considéré difficile d'exercer leur métier durant le confinement. Ils n'ont pu compter que sur eux-mêmes et sur leurs collègues. Plus du tiers d'entre eux déclarent n'avoir eu aucune relation avec l'institution, tandis que près de trois sur quatre n'ont pu disposer d'outils institutionnels facilitant leur travail.

C'est pourquoi cette période professionnelle compliquée, intense et stressante, conjuguée à un processus de déconfinement des écoles prématuré et mal préparé, a conduit au constat d'une profession extrêmement inquiète d'une reprise à l'école le 11 mai. Une inquiétude partagée au même niveau (81%) par les parents d'élèves\*. A l'origine de cette inquiétude, on retrouve pêle-mêle le risque d'être à l'origine d'une seconde vague épidémique, la grande difficulté à faire appliquer les gestes barrières à de jeunes enfants, notamment en maternelle, le brassage d'adultes avec de nombreuses rencontres quotidiennes, la perspec-

tive d'une école réduite à la mise en application du protocole sanitaire sans jeux ni interactions, les écoles en « zone rouge » sans traitement spécifique...

Le ministère doit prendre en compte cette inquiétude et s'interdire toute pression sur les personnels. Il faut faire confiance aux équipes sur le terrain, elles sont les mieux à même de confronter exigences sanitaires et pédagogiques aux réalités de leur école. La semaine du 11 mai aurait dû être pleinement consacrée au travail de préparation d'une possible réouverture des écoles pour être ensuite présenté en conseil d'école. Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, l'école ne peut pas rouvrir (à la date où cet article est rédigé, toutes les communes n'ont pas rouvert leur école). S'il s'avère que l'application du protocole est défectueuse après quelques jours d'ouverture, il faut fermer à nouveau. Par ailleurs, dans les « zones rouges », l'enseignement à distance doit être la règle.

S'il est certain que l'école de la République est indispensable et que, malheureusement, des enfants ont vécu très durement cette période de confinement, la santé de la population doit primer sur toute autre considération. La réouverture des écoles ne peut se faire à n'importe quel prix.

Les résultats de l'enquête en ligne Harris Interactive/SNUipp-FSU sur le site national du SNUipp-FSU

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/11-mai-forte-inquietude-enquete-harris-interactive>

*Stéphane Chiarelli*

\*Rappelons que le 7 mai, le ministère a annoncé en CHSCT-MEN que les enseignant.es et AESH pourraient bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence pour garder leur(s) enfant de moins de 16 ans, afin de pouvoir jouir du même droit au « volontariat » que les autres parents... un acquis à mettre à l'actif du SNUipp-FSU.



Monsieur le Directeur Académique,

L'intersyndicale a l'honneur de vous notifier les motifs qui la conduisent à déposer une alerte pour les personnels de l'Éducation Nationale exerçant dans les communes du département des Côtes-d'Armor, en vertu du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction publique.

Nous sommes en confinement depuis le 16 mars. Certain-es en télétravail, d'autres en ASA. Tou-t'es investi-es pour que les élèves des Côtes-d'Armor puissent traverser cette épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Le 13 avril, le Président de la République a annoncé le retour des élèves et des personnels dans les écoles

Le 21 avril, le Ministre de l'Éducation nationale a « précisé » les conditions de reprise. Il indiquait dans une interview\* au Figaro que la réouverture des écoles était « une question d'honneur ».

**Pour nous, personnels de l'éducation sous votre responsabilité, ce n'est pas une question d'honneur mais bien une question de santé.**

- Nous souhaitons donc savoir ce que vous allez mettre en œuvre dans le département pour assurer, ainsi que la loi le prévoit, notre sécurité et notre bien-être au travail ?

- Nous vous demandons une information claire des personnels par la hiérarchie plutôt que par les journaux : le stress généré par les annonces et contre-annonces et les injonctions contradictoires doit cesser.

- Dans quelle mesure et à quelle fréquence des masques FFP2 seuls capables de protéger de la contamination par aérosol seront fournis par l'Éducation nationale? Même question pour l'accès à d'autres protections : blouses, visières ...

- Pouvez-vous nous assurer que l'Éducation nationale fournira du gel hydroalcoolique et du savon accessibles en quantité suffisante ?

- Comment s'assurer que TOUS les parents auront bien pris la température de leurs enfants avant de les envoyer à l'école ? En ne mettant pas en place de dépistage systématique et en laissant reposer sur les seuls parents la prévention de la santé de tou-t'es, l'Éducation nationale ne refuse-t-elle pas de remplir ses obligations d'employeur ?

- Pouvez-vous nous assurer que le fait d'avoir contracté le COVID-19 sera reconnu comme un accident de service (ou accident de travail) pour les personnels exerçant au sein des écoles?

Le protocole sanitaire publié par le gouvernement donne l'illusion d'une organisation précise du retour en classe. Cependant, après avoir lu ces 54 pages nous nous demandons si les rédacteurs de ce document savent ce que sont un-e élève, un-e enseignante, un-e AESH voire une école : ce document est truffé d'aberrations et d'injonctions impossibles à mettre en œuvre ailleurs que dans le cerveau des auteurs.

- Ainsi, comment est-il possible, par exemple, d'imaginer qu'un-e enseignant-e ou un-e AESH puisse aider un-e élève individuellement, gérer son déshabillage (ex pour la sieste) sans pouvoir s'approcher, ni le toucher, manipuler ses cahiers, ses feuilles ? Le ministre ne le sait pas lui-même, expliquant que prendre un très jeune élève dans ses bras pour le consoler comme il le ferait avec son propre enfant relèverait du bon sens de chaque enseignant.e ! De même, alors que les élèves doivent limiter leurs déplacements en dehors de la classe, comment proposez-vous de gérer le nettoyage des mains de celui ou celle des 15 présent-es qui aura toussé ou éternué?... Qui va alors « superviser » ce lavage ?

Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres...

- Pouvez-vous nous assurer que les équipes pourront s'organiser en fonction de l'âge et de la superficie réelle des salles de classes (et au maximum 10 en élémentaire et 5 en maternelle) sans que les mairies puissent imposer un chiffre ?

- Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, les personnels de 1er degré peuvent profiter de deux journées de préparation au maximum alors que ceux du 2nd degré - dirigés par des principaux-les et proviseur-es à plein temps - disposent d'une semaine ?

- Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, les travailleurs et travailleuses de droit privé peuvent rester à la maison pour garder leurs enfants alors que les personnels de l'Éducation nationale devraient, trouver un mode de garde pour les leurs afin d'être présent-es dans les écoles ? Il s'agirait alors d'une totale rupture d'équité entre salarié-es et fonctionnaires et nous demandons que nos collègues puissent travailler en distanciel pour garder leur(s) enfant(s) à la maison s'ils et elles le demandent.

- Dans le cadre du fonctionnement alterné, comment les enseignant-es vont-ils/elles assurer à la fois le travail devant élèves et celui du groupe qui n'est pas en classe ? Qu'en est-il de leur temps de travail ? Répondre que les enseignant-es présent-es à l'école devraient préparer du travail en distanciel relève d'un raisonnement absurde, fallacieux et inopérant.

- Sachant que les personnels d'entretien assument déjà des journées épuisantes, comment est-il envisageable qu'ils puissent supporter dorénavant un travail à la fois plus intensif et plus minutieux ?

- Sur qui portent les responsabilités en cas de contamination des élèves et de non-respect du protocole ?

- Est-il acceptable que des inspecteurs et inspectrices de circonscription imposent de faire figurer dans la rédaction du protocole d'école, ou mot d'information aux familles, une partie relevant de l'aspect pédagogique ? La circulaire ministérielle du 4 mai ne l'impose pas et ne mentionne que la communication des aspects sanitaires et matériels dans l'information faite aux familles. Ce qui se fera à partir du 12 mai n'est pas l'école (ni même de la garderie, faute de pouvoir faire jouer les enfants).

- Enfin, pouvez-vous nous préciser quelles sont les modalités pour permettre aux collègues de continuer à travailler à distance afin de limiter le nombre de personnels présents ?

Nous ne doutons pas que vous avez à cœur de préserver un équilibre dans le travail des enseignant-es (et sans doute des autres personnels) qui ont déjà beaucoup œuvré pour le suivi des élèves dans la phase du confinement. Mais, nous doutons que ce protocole permette une réelle protection des personnels et des élèves. En outre, le manque de moyens matériels et humains est tel qu'un déconfinement du milieu scolaire à partir du 11 mai reviendrait, selon l'avis même du président du conseil national des médecins, « à remettre le virus en circulation ».

L'Éducation nationale n'est pas une garderie au service d'impératifs économiques.

En application du décret n°2008-1246 du 1er/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU,  
Stéphane Chiarelli

Pour la CGT Educ'action,  
Soizic Provost

Pour Sud éducation,  
Laurent Le Gac

## **U. Plus jamais ça ! Construisons ensemble le Jour d'Après**

**Ensemble, préparons le Jour d'Après, avec un même mot d'ordre : « plus jamais ça ! ». Avec 16 organisations\*, nous appelons chaque citoyen.ne - vous ! - à faire entendre sa voix pour défendre des mesures sociales, environnementales et féministes et construire, ensemble, le monde d'après.**

La crise sanitaire actuelle a mis le monde à l'arrêt tout en le précipitant dans l'urgence, celle de sauver des vies. Celle, aussi, de repenser et reconstruire un système qui, la preuve vient d'en être dramatiquement donnée, ne mène qu'à l'impasse. Une impasse sanitaire, mais aussi sociale et climatique, pour laquelle nous sonnons l'alarme depuis des années.

Aujourd'hui, une opportunité historique nous est donnée : celle d'une remise à plat d'un système injuste, climaticide et sexiste. Celle de réaliser les changements politiques nécessaires, les plus importants de ces dernières décennies. Celle d'un progrès collectif, jamais réalisé depuis des générations, pour un monde juste et durable. Celle de construire un monde « d'après » qui profite à toutes et tous et non plus à une minorité privilégiée, et préserve notre avenir et celui de la planète.

Dans ses dernières déclarations, Emmanuel Macron a appelé à des « décisions de rupture » et à placer « des services (...) en dehors des lois du marché ». Au-delà de grands discours, l'heure est aux actes.

**En tant que citoyen-ne-s, nous avons toutes et tous le pouvoir de nous faire entendre pour prendre part à ces décisions qui impacteront durablement nos vies et celles des générations futures. Aujourd'hui, ensemble, défendons les mesures sociales, écologiques, féministes, qui s'imposent.**

**Défendons ensemble des mesures urgentes et de long terme pour la justice sociale et climatique.**

Tirons les leçons de la crise actuelle et pallions aux dysfonctionnements générés par les politiques menées depuis des années.

La protection et la promotion des Services publics doit être une priorité, dès aujourd'hui et pour demain. Ils sont les garants de notre santé, de notre éducation, de notre avenir. Ils sont les meilleures armes face à des inégalités croissantes et les garants du respect des droits fondamentaux. Les protéger, c'est investir dedans. C'est aussi revaloriser les personnes qui y travaillent et leur donner les moyens d'agir.

La crise sanitaire actuelle est une loupe grossissante d'inégalités criantes. Nous ne pourrions accepter que les choix politiques qui seront faits viennent les accentuer. Ils devront au contraire les réduire, en priorité pour les femmes, aujourd'hui en première ligne de la crise, et pour les plus vulnérables, en France et dans le monde.

Enfin, nous voyons aujourd'hui toute la violence humaine et sociale d'une crise qui a pris nos sociétés de cours. Ne faisons pas la même erreur face à la crise climatique, dont les effets se font déjà sentir fortement et qui seront encore plus dévastateurs à l'avenir. Les choix faits pour demain ne doivent en aucun cas privilégier le court terme, et sacrifier la planète à une croissance « coûte que coûte ». Une autre voie est possible, et ensemble, nous pouvons la défendre.

**Aujourd'hui, nous avons le pouvoir de construire le monde de demain, pour qu'il soit le reflet de nos aspirations : un monde plus juste, durable et solidaire.**

**Ne laissons pas les décisions se prendre sans nous et contre nous.**

**Nous avons le pouvoir citoyen !**

*les organisations suivantes sont signataires et associées à la pétition : Action Non-Violente COP 21, Alternatiba, les Amis de la Terre France, Attac France, CCFD Terre Solidaire, Confédération paysanne, CGT, Convergence nationale des Services Publics, Fédération syndicale unitaire (FSU), Fondation Copernic, Greenpeace France, Oxfam France, Reclaim Finance, Union syndicale Solidaires, 350.org, Action Aid France, Droit au logement, Femmes Égalité, Fidl, Il est encore temps, Le mouvement, MAN, MNL, Notre affaire à tous, Partager c'est sympa, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, UNL, Utopia.*

**Une pétition pour soutenir ce texte est en ligne, signez et faites signer la pétition :**

<https://fsu.fr/petition-plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres-2/>  
ou sur le site de la FSU 22 (<http://sd22.fsu.fr/>)

**L'action syndicale est utile et nécessaire, davantage en période de crise.**

Or, un syndicat n'existe pas sans syndiqué.es ! Pensez à adhérer à nouveau à votre syndicat FSU préféré. En fin d'année scolaire, il bascule votre cotisation syndicale sur l'année 2020-2021.

**Ensemble et nombreux, nous serons plus forts pour défendre et promouvoir nos Services publics et transformer la société !**